

Rapport de la Commission des Athlètes

La Commission est favorable aux propositions N°12 et 14 du Comité exécutif.

La Commission n'est pas favorable à la proposition N°8 de Sam Cherish.

La Commission est favorable à la proposition 9 de Sam Cherish.

La Commission est favorable à la proposition N°1 de la Commission de l'arbitrage, mais n'est pas favorable à ses propositions N°6 et 7.

La commission est favorable à la proposition N°1 du Conseil des entraîneurs puisque nous considérons qu'elle est identique à la proposition N°1 de la Commission de l'arbitrage.

La Commission est favorable aux propositions de la Fédération belge d'escrime

Concernant les autres propositions, la Commission ne formule pas d'avis.